



Le Secrétaire général,

Réf. : n° 68/2025/FPT/SG-FRAAP/JPU

Punaauia, le vendredi 11 juillet 2025

à

Monsieur Moetai BROTHERRSON, Président de la Polynésie française,

Madame Minarii GALENON-TAUPUA, Vice-présidente de la Polynésie française, Ministre des Solidarités, du Logement, chargé des Familles et des Personnes non-autonomes,

Madame Vannina CROLAS, Ministre de la Fonction Publique, de l'Emploi, du Travail, de la Modernisation de l'administration et de la Formation professionnelle,

Monsieur Warren DEXTER, Ministre de l'Économie, du Budget, des Finances, chargé des Énergies,

Monsieur Taivini TEAI, Ministre du Secteur primaire, chargé de la Recherche et de l'Alimentation,

Monsieur Ronny TERIIPAIA, Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Culture,

Monsieur Cédric MERCADAL, Ministre de la Santé, chargé de la Prévention et de la Protection sociale généralisée,

Madame Nahema TEMARII, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention de la délinquance,

Monsieur Jordy CHAN, Ministre des Grands Travaux, chargé des Transports terrestres et maritimes,

Quartier BROCHE, avenue POUVANA'A a OOPA

BP 2551 – 98716 PAPEETE

Objet :- Levée du préavis de grève du mercredi 02 juillet 2025 et annulation de la suspension de grève du 09 juillet 2025, à effet immédiat dès ce jour, 11 juillet 2025 ;

- Dépôt d'un nouveau préavis de grève générale à durée illimitée à dater de ce jour, 11 juillet 2025.

Monsieur le Président de la Polynésie française,
Mesdames et Messieurs les Ministres,

Conformément aux dispositions de l'article 71 de la loi 86-845 du 17 juillet 1986 et de la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995, modifiée, portant statut général de la fonction publique du Territoire de la Polynésie Française, d'une part, et d'autre part, à celles des articles Lp. 2611-1 à Lp. 2611-7 du Code du travail polynésien, j'ai l'honneur de vous informer qu'un préavis de grève générale à durée illimitée concernant l'ensemble des personnels fonctionnaires et non fonctionnaires en activité dans l'administration publique territoriale de la Polynésie française, est officiellement déposé au nom de la FRAAP ce jour, vendredi 11 juillet 2025, au sein de tous les services administratifs (SA) et établissements publics administratifs (EPA) pris dans leur globalité, et plus

Fédération de Rassemblement des Agents des Administrations de Polynésie (FRAAP)

B.P. 3002 – 98713, Papeete, tél. : +689 89 76 54 47

Adresse e-mail : jeanpaul.urima@yahoo.com

JPU

particulièrement au sein de ceux désignés ci-après, dont les lieux de travail composés des locaux administratifs et techniques sont respectivement localisés comme suit :

1°) Direction de l'aviation civile de Polynésie française (DAC-PF) comprenant :

- Le siège principal dans l'Immeuble appelé « TEFAIFAI », sis à PUURAI-FAA'A,
- Les locaux administratifs et techniques déconcentrés dans l'immeuble appelé « FELANYNA », sis rue COOK à PAOFAI-PAPEETE,
- Les locaux administratifs et techniques déconcentrés dans l'immeuble appelé « Hangar de l'association CENTRAL-SPORT », sis dans la zone industrielle de TIPAERUI-PAPEETE,
- et les quarante-trois (43) aérodrômes installés dans les îles suivantes :
- AHE, ANAA, APATAKI, ARATIKA, ARUTUA, FAAITE, FAKAHINA, FAKARAVA, FANGATAU, HAO, HIKUERU, HIVA-OA, HUAHINE, KATIU, KAUEHI, KAUKURA, MAKEMO, MANIHI, MATAIVA, MAUPITI, MOOREA, NAPIKA, NIAU, NUKU-HIVA, NUKUTAVAKE, PUKA-PUKA, PUKARUA, RAIVAVAE, RARIOA, REAO, TOTELEGIE, RIMATARA, RURUTU, TAKAPOTO, TAKAROA, TAKUME, TATAKOTO, TIKEHAU, TUBUAI, TUREIA, UA-HUKA, UA-POU, VAHITAHU ;

2°) Direction de l'équipement (DEQ) comprenant :

- Le siège principal dans les bâtiments administratifs A1-A2, sis à PAPEETE,
- Les locaux administratifs et techniques déconcentrés, sis :
 - à PAPEETE, bâtiments administratifs A1-A2, INFRA,
 - à TIPAERUI-PAPEETE, Parc à matériel et STBE,
 - à TARAFAO-TAIARAPU-EST,
 - à MOOREA-MAIAO,
 - aux îles-sous-le-vent (ISLV),
 - aux îles AUSTRALES,
 - aux îles MARQUISES,
 - aux îles TUAMOTU-GAMBIER,
 - La flottille administrative, sise à PAPEETE, zone de MOTU-UTA,
 - Les phares et balises, sis à PAPEETE, zone de MOTU-UTA ;

Le Secrétaire général,



Jean-Paul URIMA
Tél. 89.76.54.47

3°) Direction de la santé publique (DSP), comprenant ;

- Le siège principal dans les bâtiments administratifs de VAIAMI, sis à PAPEETE,
- Les locaux administratifs et techniques déconcentrés, sis :
 - A TAAONE-PIRAE,
 - à HAMUTA-PIRAE,
 - à TARAFAO-TAIARAPU-EST,
 - à MOOREA-MAIAO ;

4°) Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), sise à PIRAE ;

5°) Direction des talents et de l'innovation (DTI), sise à PAPEETE, immeuble TEPANO JAUSSEN ;

Fédération de Rassemblement des Agents des Administrations de Polynésie (FRAAP)

B.P. 3002 – 98713, Papeete, tél. : +689 89 76 54 47

Adresse e-mail : jeanpaul.urima@yahoo.com

- 6°) **Direction des transports terrestres (DTT)**, sise à PIRAE, rue AFARERII, bâtiment FATAU'A ;
- 7°) **Service d'accueil et de sécurité (SAS)**, sis à PAPEETE, quartier BROCHE, avenue POUVANA'A a OOPA, et les locaux du quartier général de ce service, sis route de Ste-Amélie ;
- 8°) **Service des moyens généraux (SMG)**, sis à PAPEETE, quartier BROCHE, avenue POUVANA'A a OOPA ;
- 9°) **Service des parcs et jardins et de la propreté (SPJP)**, sis à PAPEETE, quartiers TAUNOA et BROCHE ;
- 10°) **Direction de l'agriculture (DAG)**, comprenant :
- Le siège principal, sis à PIRAE, route de l'Hippodrome,
 - Les locaux administratifs et techniques déconcentrés, sis à PAPARA, TARAVAO et dans les îles autres que celles de la SOCIETE ;
- 11°) **Direction des impôts et des contributions publiques (DICP)**, sis à PAPEETE, bâtiments administratifs A1-A2 et les locaux administratifs et techniques de VAIAMI ;
- 12°) **Direction du budget et des finances (DBF)**, sis à PAPEETE, bâtiments administratifs A1 et A2 ;
- 13°) **Contrôle des dépenses engagées (CDE)**, sis à PAPEETE, rue VENUS-PAOFAL, résidence VAIMOANATEA ;
- 14°) **Direction des affaires foncières (DAF)**, sis à PAPEETE, rue DUMONT-D'URVILLE, face au lycée-collège LA-MENNAIS ;
- 15°) **Direction générale des affaires économiques (DGAE)**, sise à PAPEETE, zone de FARE-UTE ;
- 16°) **Direction de la Biosécurité (DBS)**, comprenant :
- Le siège principal, sis à PAPEETE, zone de MOTU-UTA,
 - Les locaux administratifs et techniques déconcentrés, sis à l'aéroport de TAHITI, FAA'A et dans les îles autres que celles de la SOCIETE ;
- 17°) **Te Fare Tauhiti Nui (TFTN)**, sis à PAPEETE, boulevard POMARE IV, front de mer.

A cet effet, une revendication unique est émise par les responsables syndicaux de la FRAAP, telle qu'elle est énoncée ci-après :

La revalorisation **de la valeur du point d'indice** des fonctionnaires dans une fourchette **minimale de 1 200 F CFP et maximale de 1 400 F CFP**.

Le Secrétaire général



	Statut	Budget	Agents	Coût/agent	Coût RH
1	AAI (1)	0,124 Milliards	10	12,4 Millions	+ 113%
2	EPIC (9)	17.3 Milliards	2 088	8,3 Millions	+ 43%
3	EPA (13)	19.1 Milliards	2 471	7,7 Millions	+33%
4	SA (51)	31.6 Milliards	5 428	5,8 Millions	Référence
AAI	Autorité Administrative Indépendante				

Fédération de Rassemblement des Agents des Administrations de Polynésie (FRAAP)

B.P. 3002 – 98713, Papeete, tél. : +689 89 76 54 47

Adresse e-mail : jeanpaul.urima@yahoo.com

Il convient de souligner que cette revendication s'appuie sur un réajustement des revenus des agents de la Fonction Publique Territoriale (1 080) en comparaison de ceux des communes (1 489), des agents des neuf (9) EPIC tels que l'OPT et l'OPH (+43%), soit un indice moyen à (1516), ou des agents des treize (13) EPA (+32%), soit un indice moyen à 1 410.

En outre et par lettre n° 64/2025/FPT/SG-FRAAP/JPU du mercredi 02 juillet 2025, un préavis de grève générale à durée illimitée de même nature et concernant la revendication évoquée *supra*, avait été déposé par la FRAAP.

En vue d'une sortie de crise, deux rencontres de négociations entre votre gouvernement et la FRAAP ont eu lieu le vendredi 04 juillet 2025 et le lundi 07 juillet 2025.

Malgré toute la bonne foi et la volonté d'apaisement exprimées par la FRAAP lors de ces négociations, aucun accord n'a malheureusement été trouvé.

Nonobstant cette situation d'échec, la FRAAP entend encore garder bon espoir que ce conflit social puisse trouver une issue favorable dans les délais les plus brefs.

De manière concomitante, dans un geste de compassion et de bienveillance à l'égard des acteurs socio-économiques et de l'ensemble des populations de notre *fenua*, d'une part, et d'autre part, dans l'expectative de trouver d'autres voies réglementaires qui contribueraient à la résolution de ce conflit à l'avantage mutuel des parties à l'acte, j'ai donc l'honneur de vous signifier officiellement par la présente, la levée immédiate du préavis de grève du mercredi 02 juillet 2025 ainsi que l'annulation à effet immédiat dès ce jour, de la suspension de grève du mercredi 09 juillet 2025.

Compte tenu de ce qui précède, je me tiens donc à votre disposition afin de pouvoir entamer les négociations qui s'imposent, relatives au nouveau préavis de grève cité en objet, selon vos disponibilités de temps et d'horaires dans un délai de cinq (5) jours francs.

A défaut d'accord ou de règlement durant la période de préavis, j'appellerai les personnels susnommés à un arrêt de travail que j'envisage de déclencher à compter du **jeudi 17 juillet 2025, à 00H01.**

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Secrétaire général



Jean-Paul URIMA

Jean-Paul URIMA
Tél. 89.76.54.47